



# REPRISE D'ENTREPRISE

Comprendre **la lettre d'intention** dans le cadre d'un **rachat de titres de société**

## QUOI ?

- Premier acte rédigé par le repreneur qui formalise l'intention des deux parties à un rachat d'entreprise.

Aussi appelée LOI (letter of intent).

## POURQUOI ?

- Formaliser certains éléments fondamentaux du projet.
- Définir le cadre et les limites de la négociation.

## ENJEUX



Sécuriser la suite du processus de reprise et donner de la visibilité.



Aboutir à la conclusion d'un contrat.

## ENJEUX POUR LE REPRENEUR

- Obtenir une validation du cédant avant d'engager du temps et des frais pour la réalisation de l'audit d'acquisition.
- Obtenir une exclusivité de négociation.

## ENJEUX POUR LE CÉDENT

- S'assurer que les conditions de reprise sont en phase avec ses attentes.
- Protéger les informations sensibles de l'entreprise en faisant signer une clause de confidentialité au repreneur.

## QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

- Respecter un devoir réciproque de bonne foi.
- Ne pas minimiser l'engagement contractuel d'une LOI.
- Une LOI vaut promesse de vente si les parties se sont entendues sur la chose et le prix.
- Bien spécifier l'ensemble des conditions suspensives telles que : obtention d'un financement bancaire, réalisation et conclusion favorable des audits, élaboration d'une documentation juridique (obtention d'une garantie d'actif et de passif), etc.
- Faire appel à un professionnel du droit pour sécuriser votre projet de reprise.



## QUAND RÉDIGER UNE LOI ?

Après avoir réalisé l'évaluation de l'entreprise et vérifié sa viabilité financière

## POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez notre modèle de LOI